

Préavis de grève du 3 avril Non aux destructions d'emplois !

La négociation du préavis de grève du 3 avril s'est déroulée ce lundi 1^{er} avril au matin, en présence de Stéphane Chevallier et Céline Lemoigne, de la direction des relations sociales.

Un échange qui témoigne de l'appauvrissement du dialogue social à France Télévisions. Corsetée dans ses certitudes, la direction se contente de mettre en musique les diktats de Bercy, réduire la masse salariale de l'audiovisuel public par tous les moyens.

Pour la CGT, supprimer les emplois n'est pas une stratégie. On a bien vu avec les déclarations de Gerald Darmanin, prônant la suppression de la redevance, que si aucun coup d'arrêt n'est porté à cette politique, elle poursuivra ses effets dévastateurs pour le service public, son périmètre, ses missions, sa raison d'être.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que cette proposition ultra démagogique (et destructrice) soit reprise à l'issue du « grand débat » provoqué par les gilets jaunes...

1. Polyvalences à tous les étages...

Quand la CGT revendique un véritable plan de développement des activités, sans dégradation des conditions de travail, la direction répond évolution des métiers, polyvalences, réorganisations, « d'abord en région, puis partout ailleurs ».

Des négociations sont en cours afin d'engager des expérimentations « afin de voir si cela ne dégrade pas les conditions de travail ». Ben tiens.

Et pour donner un peu de chair à son propos, le directeur des relations sociales de préciser : « Si on demande aux journalistes de faire du montage, on ne va pas pour autant supprimer 500 postes de monteurs. » Nous voilà rassurés...

2. Non au déménagement de Vanves au Siège

Pas question d'abandonner le funeste projet de déménagement de l'Antenne de Paris Ile-de-France Vanves au Siège. La direction n'a pas d'autre argument à avancer que les économies à réaliser.

Qu'un loyer exorbitant ait pu être versé pendant des années ne semble pas l'émouvoir, ni qu'aucune alternative en Petite Couronne n'ait été envisagée, ni que nicher une antenne régionale au siège de l'entreprise au moment où elle prétend décentraliser puisse être un contre-sens évident...

Quand la CGT démontre que les promesses de maintien du collectif de Vanves ne sont pas tenues, que le collectif sera dispersé dans une douzaine de services différents au Siège, qu'il n'y aura pas de plateau et de régie dédiés, que l'identité éditoriale de l'antenne sera dissoute à terme dans la grande rédaction nationale, la direction énonce une étrange « théorie des réalités rattrapées » consistant à prétendre que, comme le temps passe, les engagements peuvent ne plus tenir.

En gros, les promesses n'engagent que ceux qui y croient... Les futurs signataires de la RCC feraient bien d'y prendre garde.

3. Non aux 900 suppressions nettes d'emplois

Pour ce qui concerne le plan de RCC, la direction ose prétendre que le projet d'accord serait protecteur pour les salariés jusqu'en 2022. « Grâce à cet accord, on n'ira pas au-delà des 900 suppressions de postes »... Que pourraient-ils donc craindre de pire ?

Sur l'ingénierie juridique du projet d'accord, la direction affirme que la DIRECCTE « est allée un peu vite » (sic) quand elle a assuré que les indemnités légales de départ pour les journalistes étaient plus favorables que celles prévues dans la RCC. « Si l'accord est signé, la DIRECCTE le validera. » affirme M. Chevallier, décidément bien sûr de lui.

Mais si l'accord n'est pas signé, que se passera-t-il ? La direction ne veut même pas l'envisager. Elle semble assurée d'obtenir la signature majoritaire des organisations syndicales de FTV pour entériner la suppression de 900 postes à FTV, en évoquant avec le sourire le sondage positif d'une organisation syndicale.

Pour la CGT, la logique de ce plan mortifère entrainera nécessairement la réduction du

périmètre public et l'abandon de ses missions.

4. Assurance chômage

Sur les menaces pesant sur l'assurance chômage, la direction n'a pas d'opinion, ce n'est pas son affaire. Mais quand on évoque la gestion sociale à France Télévisions en matière d'emploi précaire, elle se lamente sur le « France Télévisions bashing » de la presse... sans remettre en cause ses pratiques...

Or le chiffrage avancé des procédures perdues par France Télévisions dans sa course effrénée à la judiciarisation est vertigineux. Plus d'un million d'euros d'indemnités pour deux graphistes abusivement maintenus dans la précarité pendant des années !

Comment une direction qui dilapide ainsi l'argent public peut-elle prétendre appliquer une telle purge sociale à ses salariés ?

On l'aura compris, le préavis de grève du 3 avril est maintenu et la CGT appelle les salariés à cesser le travail pour protester contre la casse orchestrée de notre service public.

Paris, le 2 avril 2019